RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION DU CONSEIL COMMUNAL

N° 16/6.05 - Municipalité en corps

Objet : Demande d'un crédit de CHF 300'000.00 pour baptiser "Morges" l'une des deux unités de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) qui sera lancée par la CGN à fin 2005, participation des communes de Rolle, Saint-Prex et Saint-Sulpice non déduite

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de MM. Didier BRÜGGER, Roger CHRISTINAT, Yvan CHRISTINET, Dominique DEGAUDENZI (président-rapporteur de minorité), Jean-Claude GOY, Jürg KIRCHHOFER et Eric BAUER (rapporteur de majorité).

Elle s'est réunie à trois reprises les lundis 7 mars, 21 mars et 18 avril 2005 à l'Hôtel de Ville. Elle remercie pour leurs explications MM. Eric VORUZ, syndic, Frédéric JOMINI et Denis PITTET, municipaux, lors de la première séance. Elle remercie également pour leur projection, leur présentation de la maquette du bateau, leurs documentations et explications, MM. Luc-Antoine BAEHNI, directeur général de la CGN, Eric SORET, directeur technique de la CGN et Jean VERNET, consultant pour la CGN, lors de la seconde séance. La troisième séance a été consacrée au débat pour déterminer la position des 6 commissaires présents ce jour-là. Les avis étant divergents - 4 voix pour et 2 voix contre l'adoption du préavis, décision a été prise de présenter un rapport de majorité et de minorité.

Genèse de la présentation du préavis municipal

Constituée en 2002 sous l'impulsion de la Commune de Morges, la Commission lacustre est une délégation inter-municipalité composée des communes de Rolle, Saint-Prex, Saint-Sulpice et Morges. Elle a été créée afin de discuter ensemble des horaires CGN 2004 et des années suivantes.

Elle défendait par les voix de ses syndics respectifs les intérêts des acteurs concernés par le tourisme et les transports dans la région morgienne (OT Morges, OT Rolle, SD Saint-Prex, commerçants morgiens, Association la Galère, BAM/TPM, aujourd'hui MBC) auprès de la direction de la CGN et du chef de service de la mobilité responsable des transports publics à l'Etat de Vaud. Initialement, les TL et les CFF avaient pris part à la discussion.

La Commission lacustre s'est alors dotée d'un cahier des charges comprenant les objectifs suivants :

- examiner annuellement le concept d'exploitation, notamment les horaires, les dessertes et la qualité des dessertes des bateaux de la CGN;
- déterminer les aspects touristiques pour nos communes.

Un travail intensif de lobbying a dès lors débuté pour redresser auprès du Canton une situation défavorable à nos quatre communes, car l'amélioration des dessertes n'est possible qu'en partenariat avec celui-ci, la CGN n'étant qu'un prestataire de services qui doit tenir compte de l'enveloppe budgétaire attribuée par le Canton pour établir son concept d'exploitation.

Ce long travail de lobbying des quatre syndics a débouché sur une nette progression du nombre et de la qualité des dessertes des communes concernées. L'offre était concentrée auparavant sur le Haut-Lac et le Petit-Lac pour des raisons budgétaires et touristiques.

La commission, dans son ensemble, soutient la démarche, loue les efforts consentis et apprécie les résultats déjà obtenus. Elle encourage les quatre Municipalités à poursuivre cet engagement à long terme afin de pérenniser l'amélioration concrète des prestations.

Ce réchauffement des relations de Morges avec la CGN a incité les quatre communes à accueillir pour la première fois à Morges la Parade navale CGN, un événement touristique d'importance organisé chaque année afin de présenter la flotte Belle Epoque CGN, patrimoine historique et touristique de la région lémanique.

C'est dans le cadre de cette étroite collaboration avec la CGN que la Municipalité a saisi une occasion qui ne se présente que rarement pour déposer auprès de notre Conseil l'actuelle demande de crédit de CHF 300'000.00 pour baptiser "*Morges*" l'une des deux unités de la CGN qui sera lancée à fin 2005.

La majorité de la commission apprécie cette démarche de la Municipalité visant à asseoir durablement une image de Morges cohérente avec notre atout majeur qu'est le lac et permettant, par un investissement à long terme, de contribuer à l'essor touristique et économique de la commune et de sa région.

Résumé de l'historique de la navigation sur le Léman et de la CGN

Le préavis municipal relate fort bien la genèse de la navigation à vapeur sur le Léman et de la CGN qui débute en 1822. Il retrace ensuite l'histoire commune qui unit la ville de Morges et la CGN par la présence dans notre cité du chantier des bateaux à vapeur du Léman de 1858 à 1888. Il met aussi en exergue la complémentarité du chemin de fer et de la navigation dès 1870 pour le développement touristique de toute la région lémanique. Il rappelle également l'âge d'or de la construction de la flotte "Belle-Epoque" initiée au début du XX^e siècle, puis les périodes difficiles de la guerre 14-18, de l'entre-deux guerres, de la guerre 39-45 et enfin le regain

d'intérêt dû à l'Exposition Nationale de 1964. Il souligne finalement la participation financière de Lausanne (CHF 500'000 + CHF 180'000) qui renoue avec la tradition "Belle-Epoque" en baptisant "Lausanne" la dernière acquisition CGN. Cette unité, d'une capacité de 1500 places, reste le plus grand bateau des lacs d'Europe avec une longueur de 78 mètres.

Ce parrainage récent de Lausanne démontre bien l'intérêt de la population pour la flotte CGN. La majorité de la commission se réjouit de bientôt faire partie du club restreint des villes touristiques qui ont donné leur nom à une unité CGN. Ce parrainage s'inscrit dans la logique de la tradition lémanique des baptêmes.

Les raisons de deux nouvelles unités CGN

L'acquisition de deux nouvelles unités a été motivée par des considérations de rationalisation (rééquilibrage de la flotte, réduction des coûts d'exploitation, amélioration de la compétitivité, navigation par tous les temps, en toute saison) et de marketing (offre adaptée aux tendances du marché, accès facilité aux personnes à mobilité réduite, utilisation en course horaire ou croisière privée, diversification de l'offre des transports publics, augmentation du confort et de la sécurité).

Ces deux nouvelles unités augmenteront de fait le nombre de dessertes et l'amélioration de la qualité des dessertes de la CGN, tout en permettant à celle-ci de respecter le cadre budgétaire strict imposé par le Canton et de satisfaire les aspirations des communes riveraines et des milieux concernés, notamment celles de Morges, ce qu'atteste la communication orale de la Municipalité sur les horaires et dessertes 2006 présentée lors de la séance du Conseil communal de mai 2005.

Les caractéristiques du nouveau bateau

Le nouveau bateau de conception résolument futuriste est construit en aluminium pour une fiabilité accrue et un entretien réduit. La coque, de couleur bleu foncé, porte l'inscription du nom du bateau en lettres blanches, clairement lisibles. Son allure élégante et son coloris sont attrayants pour les passagers. Il comporte deux ponts en bois reliés par des escaliers intérieurs pour une capacité maximale de 200 personnes serrées et 120 personnes très à l'aise par beau temps, et de 60 personnes très à l'aise par mauvais temps. Cela correspond aux 60 places du restaurant aménagé de manière chaleureuse et moderne, et agrémenté de deux écrans plasma pour la diffusion de vidéos, CD ou supports multimédias et d'un présentoir (rack) pour prospectus. Son équipement composé, de toilettes, toilettes pour handicapés, de l'air conditionné et d'une cuisine de 9 m² est fonctionnel.

Il est piloté par un équipage de deux personnes et dispose d'une propulsion à deux moteurs MAN D2842 de 720 chevaux. La CGN compte, sauf incident, sur une durée de vie de cette unité d'au moins 30 à 40 ans, voire 50 à 60 ans.

Via les deux écrans plasma à disposition, la promotion audio-visuelle en partenariat avec la CGN est inédite sur les unités CGN. Elle représente une aubaine pour Morges et sa région. Cette promotion, confiée à l'Office du Tourisme, pourrait

s'avérer intéressante en terme d'image et de retombées économiques pour la région et pourrait s'autofinancer par une contribution des membres de l'Office du Tourisme qui désireraient être présents en souscrivant une publicité dans le clip de présentation de la contrée morgienne. Elle n'entraînerait pas dans le temps une augmentation du subside communal dudit office.

Morges, un nom pour ce nouveau bateau

Les grandes villes des bords du Léman ont donné leur nom à une unité de la CGN : Genève, Lausanne, Montreux, Vevey - ce que de nombreux touristes en Suisse savent. La majorité de la commission estime qu'il est indispensable de saisir cette occasion peu courante de donner son nom à une unité de la CGN et profiter ainsi d'un moyen original pour affirmer sa présence sur un support à forte charge émotionnelle, d'une longévité exceptionnelle d'au moins 30 ans, particulièrement avantageuse sur la durée en comparaison de tout autre support et en parfaite cohérence avec les avantages que nous tirons de nos attaches lacustres pour le développement de Morges et de la région, dont notamment : incitation au tourisme d'excursion, promotion pour l'appellation Morges (la plus importante du canton) et notoriété pour l'implantation de nouvelles entreprises.

Aspect financier

Dans ses conclusions, la Commission des finances considère notamment que, s'il n'est ni urgent, ni inéluctable, cet investissement "peut être reconnu comme souhaitable". Par ailleurs : "l'amortissement sur 10 ans répond aux normes comptables usuelles. Ce bateau naviguera 30 ans au moins, voire 50 ans ou même davantage. Dans ces conditions, on peut admettre que la charge annuelle moyenne serait située entre CHF 4'500.00 et CHF 7'500.00." Finalement, "par 4 voix pour et 4 voix contre, la voix du président étant déterminante", la Commission des finances recommande de "ne pas accorder le crédit de CHF 300'000.00."

Le parrainage de CHF 300'000 représente le 10% du coût du bateau qui se chiffre à CHF 3 millions. Ce montant apporte à longue échéance un "plus" pour les habitants, le tourisme et l'économie en propageant le nom de "Morges" durant 30 ans ou plus sur tout le pourtour lémanique et sur tous les supports qui s'en serviront, et ce pour un montant annuel des plus modestes.

Cette somme sera diminuée d'une participation de trois autres communes : Rolle CHF 25'000.00, Saint-Prex CHF 25'000.00 et Saint-Sulpice CHF 25'000.00. Le solde est à la charge de Morges, soit CHF 225'000.00.

La majorité de la commission a aussi suggéré qu'une souscription auprès du public, une implication plus forte de l'Office du tourisme, des entreprises, ainsi que d'autres intéressés tels que l'Association pour la promotion de l'appellation Morges d'origine pourrait utilement contribuer à porter et à supporter ce projet

Vœu

La majorité de la commission souhaite qu'en cas d'acceptation du préavis la Municipalité implique plus fortement les différents acteurs de la vie locale dans le soutien et la prise en charge du projet de baptême - soit notamment les entreprises, les habitants, l'appellation Morges d'origine ou l'Office du Tourisme.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 pour baptiser "Morges" l'une des deux unités de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) qui sera lancée à fin 2005, participation des communes de Rolle, Saint-Prex et Saint-Sulpice non déduite;
- 2. de dire que le montant de CHF 300'000.00, après déduction de la participation des communes de Rolle, Saint-Prex et Saint-Sulpice, sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 22'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2006.

au nom de la majorité de la commission le rapporteur

Eric Bauer